

République française
 Département de la
 Haute-Savoie
 Arrondissement de
 Thonon- Les- Bains
 Commune de
CERVEN

DELIBERATION
 DU CONSEIL MUNICIPAL
 DE LA COMMUNE DE CERVEN

SEANCE ORDINAIRE DU 13 FEVRIER 2024 à 19 H30

Convocation
 du 08/02/2024

**Nombre de
 conseillers :**

En exercice : -- 13
 Quorum : ----- 07
 Présents : ---- 11
 Absents : ----- 2
 Pouvoirs : ----- 2
 Votants : ----- 13

VOTE

Pour : ----- 13
 Contre : ----- 0
 Abstentions : -- 0

Finances

Délibération
N°2024-04

**Délibération Certifiée
 exécutoire,**

Télétransmise
 Le : **26 FEV. 2024**

Reçue en Préfecture
 Le : **26 FEV. 2024**

Mise en ligne sur le site
 de la commune
 Le : **26 FEV. 2024**

Le Maire **Gil THOMAS**



L'an deux mil vingt-quatre le treize février à dix-neuf heures trente, les membres du Conseil Municipal de la commune de CERVEN dûment convoqués, se sont réunis en session ordinaire dans la salle de la mairie, sous la présidence de Monsieur Gil THOMAS, Maire.

Etaients présents : CALLENDRIER Michèle/ CHATEAU Baptiste/ CHATEL Christophe/ DECOMBARD Coralie/ FAVRAT Florent/ KELLER Sophie/ LEYDIER Serge / MASSON Thibault/ NOEL Ruta/ PROFFIT Thierry/ THOMAS Gil.

Absents excusés : SANDRAL Linda pouvoir à Serge LEYDIER, Catherine VUARGNOZ pouvoir à Coralie DECOMBARD.

Secrétaire de séance : Ruta NOEL

OBJET : Acceptation du bénéfice d'un contrat d'assurance vie

Le Maire informe l'assemblée que la commune de Cervens a été désignée bénéficiaire d'un contrat d'assurance vie souscrit par Madame BUZZI Ginette auprès de la Société Générale Assurances. Le montant estimé du capital dû à la commune serait de 616 294.37 €.

Il est précisé que ce montant est communiqué à titre indicatif et que la somme perçue par la commune pourrait être inférieure au vu des négociations à venir concernant la succession de Madame BUZZI.

Il est donc demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur l'acceptation de cette assurance vie.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- ⇒ ACCEPTE le bénéfice du contrat d'assurance vie souscrit par Mme Ginette BUZZI auprès de la Société Générale valorisé à 616 294.37 €
- ⇒ CHARGE le Maire de mettre en œuvre cette décision et de signer tout document afférent

Ainsi fait et délibéré les, jour, mois et an susdits,
 Pour extrait certifié conforme

Le Maire,
Gil THOMAS

La secrétaire
Ruta NOEL



R. Noel